

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Janvier 2022

15x22

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) ACQUISITIONS TOUS SUPPORTS IDÉETHÈQUE

La ville des Pennes Mirabeau a entrepris la rénovation urbaine du quartier de la Gavotte avec l'implantation d'un tiers-lieu culturel, nommé « Idéethèque ».

Par délibération n° 214x20, le Conseil Municipal a approuvé le 28 mars 2019, la demande de subvention dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour l'enrichissement des collections existantes et le développement des pôles « Promotion de la littérature » et « Musique ».

À la suite de cette demande, une subvention de 75 000€ a été octroyée à la commune. Par la délibération n°214x20 du 26 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la demande de la troisième et dernière tranche de 25 000€.

Pour parfaire sa collection, la Commune des Pennes-Mirabeau souhaite mobiliser de nouveau le dispositif et formuler cette nouvelle demande auprès de la DRAC.

De ce fait, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de ce partenaire financier selon le plan de financement suivant :

<b>2022</b>	<b>Coût estimatif HT</b>	<b>Taux de TVA</b>	<b>Valeur de la TVA</b>	<b>Coût TTC</b>	
Non livres	3 200€	20,00%	640€	3 840€	
Livres	46 800€	5,50%	2 574€	49 374€	
<b>Total</b>	<b>50 000€</b>		<b>3 214€</b>	<b>53 214€</b>	
Subvention escomptée de la DRAC				25 000€	50,00%
Autofinancement de la commune				25 000€	50,00%
<b>Total</b>				<b>50 000€</b>	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- SOLLICITE la demande de subvention de l'aide de l'Etat pour le financement des collections,

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande ;

- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 28 Janvier 2022  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE  
JEAN-MARC LEONETTI